

ENGAGEMENTS QUALITÉ

Laure SALLÉ, consultante formatrice et gérante de LAURE SALLÉ CONSEIL, je m'engage à satisfaire les exigences du Décret Qualité du 30 juin 2015, à savoir les six critères mentionnés et le critère relatif au respect de la réglementation en formation professionnelle continue.

Je m'engage à accomplir la politique Qualité décrite ci-après, à veiller au respect des dispositions de la Démarche Qualité dans sa globalité, à avoir le souci constant de juger de sa mise en œuvre ainsi que d'assurer l'évolution de son système Qualité.

Ainsi, Je m'engage à réaliser des actions de formation professionnelle continue, et à porter toute son attention et son énergie à respecter, dans les limites de responsabilité qui lui sont attribuées pour chaque action de formation, les huit étapes (cinq étapes d'élaboration et trois étapes de mise en œuvre) de la norme AFNOR X50-769-v2012, à savoir :

1. Analyse des besoins du marché et prospection.
2. Analyse des demandes du client.
3. Ingénierie de formation.
4. Production d'une offre de formation.
5. Ingénierie pédagogique.
6. Organisation de l'action de formation.
7. Mise en œuvre.
8. Evaluation.

Je m'engage à œuvrer selon le processus de réalisation du service de formation en cinq étapes, défini dans la norme ISO29990-v2010 (Détermination du besoin, Conception, Réalisation, Suivi, Evaluation), à respecter l'ensemble des composantes du référentiel de certification ICPF&PSI, dans ses versions présente et futures, et à situer son action dans une démarche d'amélioration continue, de nature PDCA (Plan-Do-Check-Act).

La présente Démarche Qualité est complétée par un Engagement déontologique, qui a également vocation à être communiqué à tout client.